

Vie régionale ➔ L'actu

BOUES ■ La COR a pris la décision de ne plus exploiter le four à incinération de Tarare

L'Apade avait vu juste avant l'heure

Après s'être battus bec et ongles contre la construction à Tarare du four à incinération des boues de station d'épuration, les membres de l'Apade se réjouissent de la décision de la COR de ne plus l'exploiter. Mais dénoncent un gaspillage financier et environnemental incompréhensible.

Fabien Gauvin

fabien.gauvin@centrefrance.com

Cet été, la Communauté de l'Ouest rhodanien (COR) a pris la décision de ne plus exploiter le four à incinération des boues de station d'épuration à Tarare. Désormais, celles-ci seront donc compostées par la société Leledy, proche de Chalon-sur-Saône. Soit un retour exact à la solution qui avait cours avant 2008 et la mise en service dudit four, dont la construction avait été farouchement contestée à l'époque par l'Apade (Association pour l'amélioration et la défense de l'environnement du Val de Turdine).

Si cette décision, plus économique et meilleure pour l'environnement, est

alors fort logiquement saluée par l'Apade, une question taraude ses membres depuis. Pourquoi la municipalité de Tarare, dirigée à l'époque par Robert Lamy, a-t-elle fait le choix de la construction d'un four à incinération alors que tout semblait démontrer qu'il n'était pas la bonne réponse à apporter ? « Tout ce que l'Apade dénonçait comme aberrations, cette nouvelle collectivité (la COR.N.D.L.R.) a un rôle d'arbitre et nous donne tout à fait raison huit ans après », souligne Alain Bozonnat, président de l'association à l'époque de la contestation.

« Pourquoi nos élus ont choisi ce système en sachant qu'il était onéreux ? »

Chiffres d'études biaisés, construction d'un four surdimensionné qui, en plus, n'a que très peu



RAISON. Les membres de l'Apade se félicitent de la décision de la COR de privilégier le compostage à l'incinération concernant les boues de la station d'épuration. PHOTO FABIEN GAUVIN

fonctionné lors des premières années de sa mise en service, absence d'une commission locale d'information et de surveillance, pourtant réclamée par l'enquêteur public... Les griefs de l'Apade ne manquent pas et remontent à la surface alors que la décision de la COR vient valider leur analyse. « On était décrié, on était le poil à gratter mais finalement, on a bien fait de gratter », estime Alain Bozonnat. Cette petite satisfaction au titre de l'asso-

ciation est toutefois loin d'effacer l'incompréhension et même la colère quant à la décision de la municipalité tararienne dirigée par Robert Lamy, que nous avons essayé de contacter sans succès. « En tant que contribuable, j'aimerais savoir pourquoi nos élus ont choisi à l'époque ce système en sachant qu'il était onéreux ? À qui profite le crime ? », s'interroge Bernard Guyonnet, l'un des membres de l'association désormais présidée par Su-

zanne Faury. D'autant que la construction du four a eu un coût non négligeable pour la collectivité, environ 4 M€ sur les 6 qui ont été nécessaires à la construction de l'ensemble (four à incinération et station d'épuration). « On revient à la solution de départ, c'est bien, mais entre-temps on a gaspillé 4 millions », s'insurge ainsi M. Guyonnet.

S'ils souhaiteraient revenir aux raisons de cette décision passée - « On aimerait bien un débat

avec les élus de l'époque », lance en guise d'invitation M. Bozonnat -, les membres de l'Apade veulent surtout s'attacher à faire entendre leur voix quant aux futures décisions. « Tarare se retrouve avec un four qui n'est plus exploité, qu'est-ce qu'on en fait ? Il y a un gros problème de nuisance olfactive, avec les boues qui stationnent », soulève Alain Bozonnat.

Le coût de l'eau sera-t-il revu à la baisse ?

En outre, qu'en sera-t-il des futurs tarifs de l'eau, qui ont grandement augmenté depuis 2008 et la mise en service du four à incinération ? La solution du compostage se révélant plus économique (57 € HT avec les charges de personnel, contre 93 € HT sans charges de personnel pour l'incinération), les contribuables verront-ils ce changement d'orientation se concrétiser sur leurs factures ? « Ce serait tout à fait logique que la facture d'eau baisse, ça ne marche pas que dans un sens », estime Alain Bozonnat. ■

TARARE TRAITEMENT DES BOUES

Arrêt du four d'incinération : des questions en suspens



■ Satisfaite que le four d'incinération soit enfin arrêté, l'Apade s'interroge sur les orientations de la COR.
Photo d'archives Tatiana VAZQUEZ

Depuis avril, la communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR) a choisi de stopper l'incinération des boues à la station d'épuration de Tarare afin de privilégier le compostage. Une décision qui satisfait l'Association pour l'amélioration et la défense de l'environnement du Val de Turdine (Apade) qui avait combattu l'installation du four d'incinération. Mais des questions restent en suspens.

« L'ancienne municipalité a mis plus d'énergie à construire le dossier qu'à penser le projet. On a été pris pour des idiots. » De 2001 à 2005, l'Apade avait tout fait pour que le four d'incinération ne voie jamais le jour. Depuis avril, les boues de la station d'épuration de Tarare sont éliminées en compostage. Dans notre édition du 22 juillet, Michel Lachize, vice-président en charge de l'assainissement à la COR, affirmait que cette filière « est de deux à trois fois moins chère que l'incinération. Il faut compter environ 57 € hors taxe la tonne, avec les charges de personnel, tandis que l'incinération coûte à peu près 93 € hors taxe la tonne. » Un choix intelligent pour l'association : « Ce sont exactement les chiffres que nous avons avancés lors de l'enquête publique, il y a huit ans. Le choix politique de la Ville de basculer du compostage vers l'incinération était à contre-courant des directives de réglementations nationales en termes d'environnement. De plus, le volume de traitement était surdimensionné car personne n'avait tenu compte de la décroissance de la production industrielle », insiste Alain Bozonnat, président d'honneur

de l'association, en charge du dossier à l'époque, avant d'ajouter : « La COR a fait un bon choix en décidant de stopper l'exploitation du four en comprenant où le bât blessait. Elle a une position d'arbitre que nous attendions et qui confirme que nous avons raison. »

« Reprendre la main sur le sujet »

Une petite victoire qui en appelle beaucoup d'autres. L'Apade souhaite désormais reprendre le dossier en main, demandant d'être informée des orientations de la COR : « Aujourd'hui, nous voulons reprendre la main sur le sujet. Nous nous posons des questions quant au futur. Que vont devenir le four et ses installations ? Va-t-il y avoir un démantèlement ? Que compte faire la COR pour résoudre le problème d'odeur et,

“ La COR a une position d'arbitre que nous attendions et qui confirme que nous avons raison. ”

Alain Bozonnat, président d'honneur de l'Apade

surtout, est-ce que le prix de l'eau et de l'assainissement va baisser ? Les prix ont doublé en dix ans, le traitement des boues étant renvoyé en compostage lorsque le four ne fonctionnait pas. Il y a eu une addition des coûts. On espère que Michel Lachize répondra favorablement à notre demande et que l'ex-municipalité nous donnera des explications », conclut Alain Bozonnat.

Damien Miagoux

HISTORIQUE

■ 2001

Le maire de Tarare, Robert Lamy, ne veut plus du compostage des boues et dépose un premier dossier pour l'investissement et l'exploitation d'un four d'incinération. Le dossier est alors rejeté par le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique.

■ 2005

Une nouvelle enquête publique est lancée. Le commissaire enquêteur rend un avis favorable avec des recommandations : faire une analyse des boues pour valider ou non l'acceptation des boues en compostage ; qu'il soit mis en place une commission locale d'in-

formation et de surveillance (Clis).

■ 2008

Le four d'incinération tombe en panne dès les premiers jours de fonctionnement, et ce pendant plusieurs mois.

■ 2008-2014

Le four tourne peu à cause d'une multiplication d'incidents. Le traitement des boues est alors renvoyé en compostage.

■ Avril 2017

La COR décide d'arrêter l'exploitation du four. Les boues sont de nouveaux expédiées à Allériot, en Saône-et-Loire, où elles sont compostées et valorisées en agriculture par l'entreprise Leledy compost.

Agence de Tarare
1 avenue Edouard-Herriot,
69170 Tarare
04.74.63.14.80
lprtarare@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com
04.72.22.24.37

Web
www.leprogres.fr/rhone/tarare

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.tarare

Twitter
@leprogestarare

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr

OUEST RHODANIEN ASSAINISSEMENT

Le traitement des boues va radicalement changer



■ Depuis avril, la station d'épuration de Tarare est passée au compostage des boues. Photo d'archives Tatiana VAZQUEZ

Agence de Tarare
1 avenue Edouard-Herriot,
69170 Tarare

Téléphone
Rédaction : 04.74.63.14.80
Pub : 04.72.22.24.37

Mail
lprtarare@leprogres.fr
lprpublicite@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr/rhone/tarare

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.tarare

Twitter
@leprogestarare

Sous l'égide du maire de Cours, Michel Lachize, et en sa qualité de vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR) modifie sa politique de traitement des boues à la station d'épuration située à l'entrée de Tarare. Le maire explique.

Depuis avril, la COR a choisi de stopper l'incinération des boues d'épuration et de privilégier le compostage. La station d'épuration de Tarare va-t-elle fermer ?

« Il n'existe aucune raison de la fermer. Il y a d'un côté le traitement des eaux usées et, de l'autre, le traitement des boues. Nous avons fait le choix en 2008 d'incinérer les boues d'épuration à Tarare. L'Association pour l'amélioration et la défense de l'environnement du Val de Turdine (Apade) s'était plainte contre ce système, car cela dégageait une fumée pas complètement innocente. Après quelques mois de négociations avec le délégataire, Veolia, nous avons finalement choisi d'arrêter le four en avril. » **Est-ce que cette modification a eu un impact négatif en termes d'emplois pour la station ?**

« Nous avons pris en compte l'emploi dans les négociations. Un seul employé s'occupait du four. C'est un métier très technique. Soit il a été transféré dans une autre station d'épuration de Veolia, à Villefranche par exemple, soit il est polyvalent et a

donc pu rester à Tarare. »

Comment se passe l'élimination des boues à Tarare ?

« Nous avons demandé à Veolia s'il pouvait éliminer les boues de Tarare en compostage. Depuis, elles sont évacuées à Allériot, en Saône-et-Loire, où elles sont compostées et valorisées en agriculture par l'entreprise Leledy compost. Pour Veolia, les envoyer là-bas est une solution plus viable. »

Quels sont les avantages du compostage ?

« Ce choix permet de réduire les coûts de fonctionnement. La COR dispose également d'une station d'épuration à Amplepuis qui composte les boues. Nous avons donc comparé le coût des deux filières. Le compostage est de deux à trois fois moins cher que l'incinération. Il faut compter environ 57 € hors taxe la tonne, avec les charges de personnel, tandis que l'incinération coûte à peu près 93 € hors taxe la tonne. Ce prix ne comprenait pas les charges de personnel. Nous faisons également des économies de gaz. Moins de 90 000 € sur un an. Le compostage s'inscrit également dans la démarche de développement durable de la COR.

2 000

C'est, en tonnes, la quantité de boues compostées par la station d'épuration d'Amplepuis chaque année.

« Ce système nécessite beaucoup moins d'énergie pour fonctionner. Après avoir été valorisé, le compost sert comme amendement organique sur des parcelles labourées. »

Que deviendront ces boues d'épuration dans les prochaines années ?

« Nous nous intéressons à la gestion de l'énergie et comment trouver des solutions dans différents domaines. Depuis quelques mois, nous faisons des études afin de valoriser les boues qui produiront du gaz. Nous souhaiterions les méthaniser pour les injecter dans le réseau gaz. Cela demandera encore quelques années. Nous espérons une mise en service d'ici la fin de l'année 2019. »

Propos recueillis par Damien Miagoux

« Le compostage s'inscrit dans la démarche de développement durable de la COR »

Michel Lachize, vice-président en charge de l'assainissement



ALERTE INFO Vous avez une info ?
0 800 07 68 43
Service & appel gratuits
LPRFILROUGE@leprogres.fr

AMPLEPUIS AGRICULTURE

Et s'il y avait un autre avenir pour les boues d'épuration et les déchets verts ?



■ Huit casiers de fermentation aérée des boues pour une surface totale de 576 m². Photo Annie GIRARD

L'optimisation de la gestion des boues d'épuration et des déchets verts aurait un double avantage. Financier d'abord, en limitant leur coût de transport. Ecologique ensuite puisque ces matières pourraient être transformées.

Dans le cadre de la démarche d'optimisation de la gestion des boues d'épuration et des déchets verts, la COR, Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, a organisé une visite de la station d'épuration de l'ancienne CCPAT, Communauté de communes du pays d'Amplepuis-Thizy. Le but étant de se rendre compte, sur le terrain, de ce que représentent pour l'heure les boues d'épuration et les déchets verts pour la collectivité. Quand on sait que 4 500 tonnes de boues brutes sont produites par la COR (2 295 tonnes à la station

d'épuration des eaux usées (Step) de Tarare, 1 770 à la Step d'Amplepuis Thizy et 434 à la Step des Arthauds) et que 3 100 tonnes de déchets verts sont collectées par an (1 900 tonnes sur la plateforme de Saint-Marcel-l'Éclairé et 1 200 sur celle de Thizy les Bourgs) et que toute cette matière doit être éliminée d'une manière ou d'une autre...

Une centaine d'agriculteurs avaient été conviés, une dizaine d'entre eux étaient présents. Michel Lachize, vice-président délégué à l'Assainissement et au syndicat de rivières, Dominique Desprat, délégué à l'Agriculture et aux circuits courts, ont expliqué la démarche de la collectivité, afin de valoriser en local les boues d'épuration et déchets verts, et maîtriser les coûts, notamment de transport.

La station d'épuration s'étend sur cinq hectares, dont un hectare dédié au compostage. Elle assure le

“ Tout compost dont la qualité est conforme à la norme NFU 44-095 n'est plus un déchet mais un produit. ”

Dominique Desprat et Michel Lachize, élus de la COR



traitement biologique des eaux usées, le compostage des boues d'épuration et des déchets verts et produit un compost conforme à la norme NFU 44 095. « Tout compost dont la qualité est conforme à la norme NFU 44-095 n'est plus un déchet mais un produit et, à ce titre, il peut être distribué sans autre formalité que le marquage de sa composition et des conseils d'utilisation, au même titre que n'importe quel engrais organique ou support de culture ».

Damien Ignaczak, et Gaylord Michaud, du groupe Suez qui exploite

la station, Fabrice Verdejo, technicien agricole, Jean-Damien Romeilleur de la Chambre d'agriculture, et Natacha Portier, employée de la COR, au service assainissement, ont expliqué le procédé de fabrication du compost (réception et prise d'échantillons, mélange des déchets et structurants, fermentations des andains, criblage, maturation), la traçabilité, l'intérêt agronomique du produit.

PRATIQUE Pour poursuivre cette réflexion, un groupe de travail se réunit ce jeudi 22 décembre à 10 heures à la Chambre d'agriculture d'Amplepuis.



■ Visite des différentes étapes de la zone de compostage. Photo Annie GIRARD

Valorisation agricole

Les techniciens ont présenté la valorisation agricole du compost comme produit structurant, qui pourrait être mis à disposition gratuitement des exploitants et collectivités à la Step⁽¹⁾. Parmi les agriculteurs présents, certains utilisent depuis une dizaine d'années des déchets verts broyés afin de structurer les matières à épandre (fumier mou). Certains travaillent aussi sur le projet de méthanisation. L'intérêt d'un produit sans odeur pour l'épandage à proximité des maisons a été notifié.

[1] Step : station d'épuration des eaux usées.

Tarare → Vivre sa ville

→ LA CITÉ SE DÉVOILE

URBAIN. L'ensemble du mobilier urbain de la ville, abribus et panneaux d'affichage, a été changé dans le souci de lui donner un design plus contemporain. Une opération blanche pour le budget communal puisque l'opération est financée par les recettes publicitaires, indique la mairie. ■

Job dating

40 offres d'emploi ont été recensées pour le *job dating* d'été que la ville de Tarare organisera le 6 avril prochain (14 heures-17 heures) à la Pyramide de la cité scolaire de La Plata pour les jeunes à partir de 16 ans. Contact : deej@ville-tarare.fr ou 06.35.34.37.20. ■

SAUVEGARDE. La ville de Tarare, centre d'une zone de chalandise commerciale de 22.400 personnes, a établi un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein duquel elle pourra exercer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, commerciaux et autres baux. Ce périmètre comprend la rue Pêcherie (pôle commercial principal et historique), l'avenue Edouard-Herriot (pôle secondaire « en création »), l'avenue Charles-de-Gaulle et la place Victor-Hugo (pôle secondaire « en danger »), la rue de la République (partie ouest), la place Simonet et la rue de Belfort (partie nord) désignées comme « secteur diffus à forts enjeux ». ■

VOIRIE. Près de 100 places de stationnement vont voir le jour avant l'été. 20 places vont être tracées rue Gambetta (côté droit, sens rentrant) et la rue sera alors mise en sens unique. Six autres vont être créées rue Étienne-Thomassin et quatre en centre-ville. Rue Pierre-Mosnier, après la suppression de l'îlot central, six places vont être matérialisées. Les voitures devront se garer en éoi. Enfin la création d'un parkina de 50 à 60

CADRE DE VIE ■ Améliorer l'eau, la santé et les énergies renouvelables

L'APADE veut des partenaires

Créée en 2001 pour améliorer la qualité de vie de la population du Val de Turdine, l'APADE (Association pour l'amélioration et la défense de l'environnement du Val de Turdine) poursuit son action dans un but sanitaire et social.

Lors de l'assemblée générale, vendredi 11 mars, à la salle des fêtes de Saint-Loup, Michel Pizot, vice-président, a fait le point sur les actions en cours.

Six démarches ont été effectuées en 2015

L'association a apporté son soutien à l'Acrosa pour la suspension du projet de liaison A89/Les Sauvages ; avec succès, semble-t-il.

Elle est intervenue auprès de la police de l'eau après plusieurs gros phénomènes de pollution dans la Turdine, mais l'enquête n'a donné aucun résultat à ce jour.

Elle a entrepris une médiation qui a permis de réduire les nuisances sonores créées par les chiens des gens du voyage.

Elle suit le dossier d'im-



ENVIRONNEMENT. Michel Pizot, vice-président, et Suzanne Faury, présidente, souhaitent recentrer l'Apade sur les thématiques de l'eau, la santé et les énergies renouvelables.

plantation d'éoliennes à Valsonne.

Le devenir de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères est toujours en suspens.

La station d'épuration tourne en sous régime

Il s'avère que son démantèlement serait extrêmement onéreux. Malgré tout, le site est étanche.

La station d'épuration,

enfin mise en service en 2014, tourne en sous régime en raison de la diminution des quantités de boues à traiter, malgré l'apport de la station des Arthauds. Elle ne tourne que 8 heures par jour alors que la machinerie exige une maintenance continue 7 jours/7, ce qui engendre un coût prohibitif de fonctionnement à vide. Les calculs prévisionnels de l'Apade se sont, avec le temps, révélés exacts. D'autres Communautés de communes ont fait le choix du compostage et ça marche. À Tarare, compte tenu du lourd in-

vestissement engagé, la question se pose de savoir si l'on continue à faire fonctionner à grands frais ou non.

Avec un Conseil d'administration partiellement renouvelé et l'arrivée de 15 nouveaux adhérents, l'APADE s'engage à suivre ses dossiers en cours. Elle participera au 3^e festival écologie/économie, qui se déroulera du 25 mars au 9 avril, sur le thème de l'eau, bien commun.

Le collectif, né à Pontcharra sur la question des constructions en zone inondable, rejoindra l'Apade. L'association a, par ailleurs, le souhait d'établir des partenariats et de développer des actions communes avec d'autres structures locales préoccupées par l'environnement tel que Bien Vivre en Popey. Elle a choisi de recentrer son activité sur les thématiques de l'eau, la santé et les énergies renouvelables et reste ouverte à toutes les propositions faites par les adhérents.

➔ **Pratique.** Contact : <http://apade-asso.emonsite.com>.